

# Les cafés ne veulent plus être étranglés !

Willy Borsus veut revoir les contrats qui lient les cafetiers et les brasseurs

**Imposer aux cafetiers une marque de vin ou de cacahuètes a du plomb dans l'aile...**

Mettre fin à l'étranglement des cafetiers par certains brasseurs, via les contrats qui les lient. C'est la ferme intention du ministre des Classes moyennes, Willy Borsus (MR), comme

il le confie en premeur à Sud-press. Il y travaille avec son collègue de l'Économie Kris Peeters (CD&V), tous deux comptant bien aboutir avant la fin de l'année (lire ci-contre). Et l'Horeca s'en dit très satisfait, tant les problèmes semblent criants, et les fermetures d'ailleurs nombreuses.

« Il faut savoir que cafés et brasseurs sont liés par des contrats », explique Yves Collette, spécialiste du dossier à la Fédération wallonne de l'Horeca. « Si le brasseur a plus de 30 % de parts de marché, un règlement européen lui impose une série d'obligations. Il doit par exemple laisser le cafetier

avoir une pompe libre pour une bière concurrente. Il ne peut pas non plus lui imposer d'autres produits. Mais dans les faits, seul Inbev dépasse les 30 % en Belgique et subit ces contraintes. »

#### MÊME LE PAPIER WC !

« Les autres brasseurs, eux, n'ont pas cette obligation. Alors ils imposent bien entendu que le cafetier ne prenne que leur marque de bière, mais pas seulement ! Ils lui imposent aussi le vin, le café, les cacahuètes et parfois même le papier WC ! Et tout ça, vous le devinez bien, à des tarifs qui ne sont pas franchement concurrentiels, ce qui pèse sur la rentabilité

de nos établissements ! »

« En plus de ça, on nous impose des quotas de bières à vendre. Par exemple, 150 hectolitres par an, soit 300 fûts de 50 litres ! Mais ce n'est pas toujours possible, notamment si la météo est mauvaise ! Quand on n'y arrive pas, on a des pénalités financières. Souvent, le brasseur ne les réclame pas. Mais si on veut casser le contrat qu'on a avec lui pour se tourner vers un concurrent, il nous menace de les réclamer ! »

Ceci dit, Yves Collette tient à garder l'église au milieu du village. « Les brasseurs sont nos partenaires et doivent le rester. Souvent, quand un cafetier

veut louer un local bien situé, le propriétaire demande que le locataire soit une brasserie, afin d'être garanti d'avoir ses loyers payés, vu l'important turn-over qu'il y a dans le secteur. Cela nous aide donc aussi. Même chose quand ils nous octroient du matériel. »

#### PIEDS ET POINGS LIÉS

Parfois c'est carrément la brasserie qui achète le bâtiment. Ou alors, un placeur de jeux, qui impose ensuite ses machines dans l'établissement. Bref, « on est pieds et poings liés, si pas carrément étranglés ! », reprend M. Col-

lette, fondateur des célèbres cafés Vaudrée. « La libre concurrence ne peut plus jouer pour nous, et c'est très difficile de garder une affaire à flots. C'est donc très bien que le gouvernement dise vouloir s'en préoccuper, même si j'attends avec impatience de voir dans quelle mesure les brasseurs seront disposés à entendre nos revendications... » ■

CHRISTIAN CARPENTIER

LES FERMETURES DE CAFÉS DEPUIS 2008

Causes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Faillite	561	622	680	782	804	877	764
Cessation d'activité	2.296	2.262	2.283	2.146	2.214	2.231	2.114
Total	2.857	2.884	2.963	2.928	3.018	3.108	2.878

WILLY BORSUS

## « Des relations plus équilibrées »

Avec Kris Peeters, Willy Borsus réunira bientôt brasseurs et cafetiers, pour tenter d'accorder les violons sur une réforme.

#### > Avec quels grands apports ?

« Nous voulons en tout cas apporter plus de transparence dans la formation des prix des contrats de brasserie », explique le libéral. « Il faut plus de clarté aussi dans les relations entre fournisseurs et bailleurs. Et examiner l'espace de liberté qui demeure pour l'Horeca par rapport aux contraintes qui lui sont imposées. Nous avons pris connaissance d'exemples dans lesquels certains éléments du contrat sont disproportionnés, voire excessifs. »

#### > Il faut tout revoir ?

« Il faut à tout le moins tout examiner. Les contrats de brasserie amènent souvent certains éléments intéressants à l'Horeca. Je pense au financement de l'activité, à l'aménagement du café ou de sa terrasse, à l'octroi de mobilier. »

#### > Mais à l'inverse ?

« Nous devons examiner les deux plateaux de la balance. Car effectivement, de l'autre côté, l'établissement est lié par une série d'obligations d'achats, parfois même d'un volume de débit mensuel.

Le contrat peut aussi lui interdire d'acheter d'autres produits que ceux commercialisés par le brasseur. Cela se comprend bien entendu pour la bière, moins pour d'autres choses. C'est donc le périmètre de cette interdiction sur lequel nous devons réfléchir. »

#### > Quand voulez-vous aboutir ?

« Pour la fin de l'année. Avec Kris Peeters, nous allons évaluer le système, et veiller à ce que les contrats restent équilibrés. Aujourd'hui, certains étouffent l'exploitant. La volonté est vraiment de faire cela calmement, en concertation avec chaque acteur concerné, pour trouver un bon équilibre. »

#### > Concrètement, à quoi peut-on s'attendre ?

« Je ne citerai aucun nom, mais on nous rapporte des choses interpellantes. Certains contrats prévoient ainsi des obligations de volume dans le débit de boissons qui sont disproportionnées. Le risque étant que cela étouffe l'exploitant, qui ne s'en sort plus. Je ne veux pointer aucun coupable à ce stade. Mais nous allons nous pencher sur ces éléments concrets. »

#### > Les brasseurs sont-ils preneurs de cette révision ?

« Ils n'y sont pas fermés. Nous avons

entamé un tour des fédérations professionnelles. Il y existe une ouverture pour évaluer le dossier, pour autant que nous examinions les deux plateaux de la balance, sans être préorientés. C'est notre volonté. »

#### > L'Horeca, lui, est très demandeur, j'imagine ?

« Oui, et ses fédérations ont une série de demandes concrètes. Ils aimeraient que les cafetiers disposent d'au moins un mois avant de signer le contrat, qu'il n'y ait plus d'obligation de volume de vente, que l'obligation de fourniture exclusive chez le brasseur soit limitée, que les conditions de résiliation du contrat soient revues. Leurs demandes sont nombreuses... »

#### > Qu'en pensez-vous ?

« Je constate qu'une série de difficultés se posent dans certaines situations. Il y a donc une réflexion à mener et nous allons le faire. Mais avec Kris Peeters nous souhaitons vraiment entendre

chaque partie, et rechercher le juste compromis. » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CH. C.

« La volonté est d'agir avec chaque acteur concerné pour trouver un bon équilibre »



Willy Borsus va entendre les deux parties